



Sections des douanes CGT
De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

Compte-rendu du Comité Technique du 21 juin 2022

Les limites de l'anticipation

Cette séance était consacrée à l'examen des impacts des transferts de missions fiscales 2023-2024 sur les services de la DI. Un exercice d'équilibriste entre la nécessité d'offrir de la lisibilité aux agents et le combat pour le maintien de ces missions au sein des douanes qui doit se poursuivre. Pour la CGT, la consultation sur le sujet est prématurée d'autant plus que les résultats des législatives change la donne, que les transferts s'étalent jusqu'en 2024 et que deux lois de finances doivent encore en discuter. Par ailleurs, de nouveaux postes dans les GIR vont être supprimés et le management se caporalise sur fond de GTA (cf questions diverses).

En réponse à notre déclaration préalable (lire [ici](#)), le Président s'inscrit en faux quand on lui parle de manque de respect vis à vis des représentants des personnels du fait des dates qui leur sont imposées sans concertation préalable. Il en veut pour preuve les dates qui ont été modifiées à notre demande.

Nous lui répétons qu'avant de poser des dates, il faut demander aux élus leurs disponibilités et anticiper.

À titre d'exemple, ce 21 juin sont prévus un GT élections Masse à Bayonne, un GT DUERP à la DI de Bordeaux et un comité technique. Ce dernier, il est vrai, était initialement fixé le 20 juin mais il n'empêche les dates sont trop rapprochées et les marges de manoeuvre sont toujours très faibles et ne permettent pas de préparer et de rédiger des compte-rendus dans des conditions satisfaisantes. La semaine prochaine, un CHSCT est convoqué le lendemain d'une nouvelle sance du CTSD.

Concernant la mission de l'IGF sur le transfert de TICPE, il nous confirme qu'elle a bien eu lieu mais il n'en connaît ni l'objet précis ni la conclusion. Pas crédible pour un administrateur général des douanes et membre du conseil d'administration (sic).

En tout cas, la TICPE fait toujours partie des missions transférées à la date de ce CTSD, une incongruité que nous rappellerons tout au long de la séance.

Le Président, en introduction, nous rappelle l'objet de ce comité technique : examiner quels vont être les agents impactés par les prochains transferts de missions et affiche sa priorité : *garder le plus d'agents au sein de la Douane*. À ce stade, il ne souhaite pas élargir plus que de raison le périmètre des agents restructurés de façon à ne pas prêter le flanc à une baisse de l'emploi de référence de la DI.

Il revient sur les prochains transferts de fiscalité qui font l'objet de l'étude d'impact :
- les amendes au 01/01/2023,

- les recouvrement des boissons alcooliques, les tabacs au 01/01/2024,
- la TICPE, la TSC (Taxe Spéciale de Consommation) et la TIRUERT (Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energie Renouvelable dans le Transport) au 01/01/2024.

A cette liste, s'ajoutent les reste-à-recouvrer dont le périmètre n'est pas entièrement connu. Pour juger du nombre de personnels impactés, le DI a examiné les portefeuilles des agents afin de flécher ceux qui seront restructurés.

Il en ressort l'évaluation suivante :

- Recette Interrégionale : 12 agents,
- Bureau de Bayonne : 1 agent,
- Bureau de Pau : 1 agent,
- Bureau de Bassens : 4 agents,
- Bureau de La Rochelle : 4 agents soit un total de 22 agents concernés, le DI se faisant fort de reclasser tout le monde en douane, on attend de voir dans quelles conditions, le reclassement même en douane étant toujours facteur de souffrance.

Une OS demande le rajout des SRE dans la liste au motif que la fiscalité nationale occupe une grande partie de l'activité des SRE. Nous ne nous joignons pas à cette demande qui serait susceptible de faire baisser les effectifs dans les SRE déjà en souffrance. De plus, même si l'accent a été mis depuis des années sur les missions fiscales il existe, pour les services d'enquêtes, d'autres domaines de contrôle sous-exploités dans le domaine des prohibitions, de la conformité des produits, du e-commerce, des CI en plus des protections tarifaires (DAD, DD) qui demeurent en douane. De plus, le messe n'est pas dite pour la TICPE.

Sollicités par le Président, pour donner leur avis sur la liste présentée, l'ensemble des représentants des personnels émet un vote défavorable.

La CGT explique son vote par le fait que le périmètre des transferts n'est pas connu. Nous en voulons pour preuve la mission de l'IGF sur la pertinence du transfert de la TICPE à la DGFIP ainsi que les loi de finances qui doivent encore être discutées au Parlement. Comptez sur la CGT pour continuer à porter des amendements pour contrecarrer ces transferts.

Le comité technique sera re-convoqué le 27 juin prochain pour réexaminer l'impact des transferts, du fait du vote unanime contre des OS.

Questions diverses :

La CGT intervient :

- pour demander qu'une solution soit trouvée pour palier la fermeture ponctuelle de la restauration collective concernant les agents du centre de viticulture de Cognac,
- pour demander le remplacement des agents aux centres de viticulture de Saintes et Jonzac suite aux départs à la retraite de 2022 et 2023,
- sur la situation en sous-effectif au bureau d'Agen : le DI promet d'appeler mais au prochain tour..., l'anticipation a ses limites,
- sur la situation en sous-effectif au SRE de Bayonne : la même réponse : dès qu'il le pourra, il appellera. En attendant, une agente de la direction va remplacer l'enquêteur parti au SGR,
- sur les velléités qui visent à prendre des surfaces au bureau de Limoges pour agrandir les vestiaires de la brigade, la directrice de Poitiers se veut rassurante sans grand succès,
- sur la charge de travail des services de viticulture de la direction de Poitiers qui va être impactée

par les 4000 hectares par an de droits de plantation supplémentaires qui vont être délivrés tous les ans jusqu'en 2024-2025. Cette situation va générer autant de déclarations viticoles, là aussi il faut anticiper !

- sur la situation dans les TSI où le changement de régimes horaires due à la GTA provoque des remous. Nous déplorons la façon brutale avec laquelle le chef de PLI a répondu aux observations des agents de Bordeaux,

- sur le changement d'horaires au bureau de Bassens : le DR est revenu sur le changement d'horaires initial mais les agents se verront impacter par une remise à zéro de leurs heures supplémentaires en fin de mois ce qui constitue un recul par rapport à la situation antérieure.

Sur ces deux derniers sujets, nous constatons que la GTA n'a donné lieu à aucune consultation des CTSD/CHSCT. Les agents en paye aujourd'hui les conséquences.

Par ailleurs, le DI ne souhaite pas réduire les effectifs dans les CRPC. En attendant, les agents en poste se voit déposséder de leurs missions alors qu'il conviendrait au contraire de les renforcer (cf notre déclaration préalable). Pour la CGT, cela constitue une erreur stratégique aux conséquences psycho-sociales lourdes pour les agents!

Le DI n'a pas prévu de pourvoir les postes vacants dans les GIR de Poitiers et Limoges et l'agent en poste sur celui de Bordeaux va faire la liaison entre les trois services. C'est le même processus que pour le CCPD de Canfranc. Nos missions de coopération avec les autres administrations et de renseignement sont laminés par le fait du prince.